



LA COPROPRIÉTÉ DE A À Z

A partir de 390€ nets de taxes.

100% présentiel

Public visé : Les titulaires de la carte professionnelle mentionnée à l'article 1er du décret du 20 juillet 1972 ou lorsqu'il s'agit de personnes morales, leur représentant légal et statuaire Les personnes mentionnées au dernier alinéa de l'article 3 de la loi du 2 janvier 1970 qui assurent la direction d'un établissement, d'une succursale, d'une agence ou d...

Prérequis : Sans niveau spécifique

Accessibilité aux personnes handicapées
Contactez-nous pour une étude de vos besoins.

98%

DE TAUX DE
SATISFACTION

60

ANNÉES D'EXISTENCE
ET D'EXPÉRIENCE

450

FORMATIONS
DISPONIBLES

Objectifs

- Appréhender le cadre juridique de la copropriété
- Identifier les obligations du syndic issues des lois Alur et Elan
- Respecter le formalisme de l'Assemblée Générale
- Savoir gérer une copropriété
- Maîtriser la mutation d'un lot de copropriété

Les + de la formation

- Formation pratique adaptée aux besoins des agences immobilières
- Formateur consultant expérimenté, juriste de formation
- Tour d'horizon du cadre juridique et de la gestion de la copropriété





LA COPROPRIÉTÉ DE A À Z

Contenu de la formation

1. APPREHENDER LE CADRE JURIDIQUE DE LA COPROPRIÉTÉ

Organisation de la copropriété

- Parties communes et privatives définies par la loi Elan
- Règlement de la copropriété et état descriptif de division
- Immatriculation des copropriétés, carnet d'entretien et documents techniques
- Les organes de copropriété : syndicat de copropriétaires, conseil syndical

Le syndic de copropriété

- Pouvoirs et responsabilités
- Mandat de syndic et contrat type
- Les nouvelles obligations de la loi Elan

L'assemblée générale de copropriété

- Convocation
- Ordre du jour
- Modalités de vote et nouvelles règles de majorité de la loi Elan
- Procès-verbal

2. GESTION DE LA COPROPRIÉTÉ

Notions comptables

- Appel de fonds, budget
- Fonds travaux
- Voie de recouvrement des impayés de copropriété

Assurances de copropriété

- Assurance des parties communes et des parties privatives
- Gestion des sinistres et mise en jeu des garanties

Gestion des travaux

- Établissement des devis
- Surveillance et honoraires liés à la gestion des travaux





LA COPROPRIÉTÉ DE A À Z

Contenu de la formation

3. MUTATION DU LOT DE COPROPRIETE

- Informations de l'acquéreur
- Obligations du syndic en matière de vente d'un lot
- Répartition des charges entre vendeur et acquéreur

La formation continue des agents immobiliers ou autres professionnels relevant de la loi Hoguet a pour objectif la mise à jour et le perfectionnement des connaissances et des compétences nécessaires à l'exercice de la profession.

L'obligation de formation s'impose pour les titulaires des cartes professionnelles ainsi que pour l'ensemble des collaborateurs, salariés ou non, titulaires d'une attestation d'habilitation. À chaque renouvellement de cartes, par périodes triennales, il faudra justifier, par attestation, de 42 heures de formation.





LA COPROPRIÉTÉ DE A À Z

Modalités, méthodes et outils pédagogiques

Mise en situation Réalisation d'une étude de cas
Alternance d'apports théoriques et d'exercices pratiques

Résultats attendus

A l'issue de la formation, chaque participant sera capable de :

- identifier les obligations du syndic issues des lois Alur et Elan
- Gérer une copropriété

Modalités d'évaluation

Remise d'une grille d'auto-évaluation des acquis, sur les compétences travaillées lors de la formation
Processus d'évaluation des acquis tout au long de la formation
Evaluation de fin de formation individuelle par le formateur

Modalités de financements

Cap Emploi, Entreprise, Opérateurs de Compétences (OPCO), Particulier, Pôle Emploi

Intervenants

- Une équipe de consultants formateurs experts dans le domaine

